

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie Plazanet, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 07 octobre 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	16	0	1	0

Pour	Contre	Abstention
16	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michèle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Suppléants avec voix délibérative : GORGE Marie Christine

Membres excusés : ECHASSERIEAU Vincent

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

### PERSONNEL

#### Délibération n°96-2021 : transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine suite à avancement de grade

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;  
Vu l'avis du CT en date du 03 avril 2018 sur la détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade,  
Vu les lignes directrices de gestion adoptés par arrêté en date du 04 mai 2021 ;

Madame La Présidente informe les membres du bureau communautaire qu'un agent du service des Bibliothèques peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame La Présidente propose de supprimer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (20,53<sup>ème</sup>/35<sup>ème</sup>) pour créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20,53<sup>ème</sup>/35<sup>ème</sup>) à compter du 1er décembre 2021.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- Approuver la transformation du poste suivant :
  - Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20,53<sup>ème</sup>/35<sup>ème</sup>) au service des Bibliothèques
  - Suppression d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (20,53<sup>ème</sup>/35<sup>ème</sup>) au service des Bibliothèques
- Modifier le tableau des effectifs en ce sens ;
- Inscrire au Budget principal aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant ;
- Décider que la présente prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021
- Autoriser Madame la Présidente à signer tout document relatif à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 27 octobre 2021

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le :  
Publié le :